

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARIE LORS DE SA SÉANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février, à 20 h.30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BARIE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard PAGOT, Maire.

Etaient Présents : MM. Bernard PAGOT, Jean-Luc BEUCAILLOU, Emmanuel DE LESTRADE, Nathalie DUCASSE, Éric TAUZIN, Fabrice DUMEAU, Jeanne BRET LANCERON, Valérie BEAUMONT.

Absents excusés : Régis SCHOCKMEL, Florence BUCHET.

Absente : Agnès VILLECHAISE.

Madame Valérie BEAUMONT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2020**
- **Compte Administratif 2019**
- **Compte de Gestion 2019**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2019**
- **Point des travaux de mise en accessibilité – Avenants**
- **Permanences bureau de vote Elections municipales**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2020.

D2020-006 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte Administratif 2019, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 83 301,30 € et un déficit d'investissement de 999,81 € est adopté à l'unanimité.

D2020-007 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes du Receveur ne donnent pas lieu à observation ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<i>D2020-008 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019</i>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

*** Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice (excédent)	:	83 301,30 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	:	97 244,11 €
- Résultat de clôture à affecter (excédent)	:	180 545,41 €

*** Besoin de financement de la section d'investissement :**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice (déf.):	:	999,81 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (déficit)	:	27 030,16 €
- Résultat comptable cumulé (déficit)	:	28 029,97 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	:	92 658,77 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser	:	0,00 €
- Solde des restes à réaliser (négatif)	:	92 658,97 €

*** Besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 120 688,74 €**

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde d'exécution d'investissement augmenté du solde déficitaire des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- En réserves (R1068) en investissement : 120 688,74 €
- En excédent reporté (R002) à la section de fonctionnement : 59 856,67 €

<i>D2020-009 – AVENANT N°1 AU LOT N° 4 – ELECTRICITE – MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'EGLISE ET DES VESTIAIRES SALLE DES SPORTS</i>

Monsieur le Maire présente les travaux nécessaires à réaliser par la SARL CARMAGNAC et Fils, pour donner suite au changement de système de production d'eau chaude, à savoir : suppression de l'alimentation chauffe-eau, suppression des grilles d'entrées d'air aux fenêtres, le montant de la

moins-value s'élève à la somme totale de 116,00 € HT soit 139,20 € TTC.

Il informe ensuite le Conseil Municipal que ces travaux en moins-value doivent faire l'objet d'un avenant au marché de travaux du lot n° 4 – Électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les travaux en moins-value pour donner suite au changement du système de production d'eau chaude à réaliser par la SARL CARMAGNAC et Fils d'un montant de 116,00 € HT soit 139,20 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 4 – Électricité.

D2020-010 – AVENANT N°1 AU LOT N° 5 – PLOMBERIE – MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'EGLISE ET DES VESTIAIRES SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire présente les travaux nécessaires à réaliser par la SARL CARMAGNAC et Fils, pour donner suite au changement de système de production d'eau chaude, à savoir : remplacement du système de production d'eau chaude instantané électrique par un chauffe-eau gaz pour une production d'eau chaude plus performante en débit et plus économe en consommation énergétique. Le montant de la plus-value s'élève à la somme totale de 1 136,14 € HT soit 1 363,37 € TTC.

Il informe ensuite le Conseil Municipal que ces travaux en plus-value doivent faire l'objet d'un avenant au marché de travaux du lot n° 5 – Plomberie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les travaux en plus-value pour donner suite au changement du système de production d'eau chaude à réaliser par la SARL CARMAGNAC et Fils d'un montant de 1 136,14 € HT soit 1 363,37 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 5 – Plomberie.

PERMANENCES BUREAU DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES

Il est procédé à l'organisation des permanences des élus au bureau de vote du 15 mars 2020.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC

Chaque délégué ayant assisté à une réunion de syndicat ou de commission de la CDC en fait le compte-rendu.

QUESTIONS DIVERSES

- ***Extinction éclairage public*** : Emmanuel DE LESTRADE présente des modèles et les prix de panneaux à installer pour signaler aux usagers l'extinction de l'éclairage public de 00h30 à 05h30. Le Conseil municipal fait part de son choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58.